

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 3 Juin 2022

Date de convocation : 30 05 2022  
Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de procuration : 2  
Votes pour : 10  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

2022/015

**OBJET : Modification Règlement Cimetière**

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : BEER C – BONNES F – CHIVA N – GAUVRIT JC – LOUVET M – RICHOU D – SAMRAY C – SANDRES M.

**Absents excusés** : FAURE R – RAMOS C.

**Procuration** : M FAURE R donne procuration à M GAUVRIT JC – Mme RAMOS C donne procuration à Mme CHIVA N

Madame SAMRAY Christelle a été élue secrétaire de séance.

VU la loi n°82-113 du 02 mars modifiée, relative aux droits des communes, des départements et des régions,

VU l'article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-014 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la nécessité de mettre en place un règlement du cimetière suite aux nouvelles réglementations et notamment la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

**CONSIDERANT** que le Maire est chargé, par délégation de son Conseil Municipal, d'établir un règlement du cimetière,

**CONSIDERANT** la délibération 2022-013 modifiant le prix des concessions,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du cimetière tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le règlement proposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE  
07 JUIN 2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture le 07/06/22

Et notification du 09/06/22

